

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-300 DU 27 JUIN 2000

Chargeant Monsieur Ousmane BATOKO,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme
Administrative de l'intérim de Monsieur
Théophile NATA, Ministre du Développement
Rural pour compter du 26 juin 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation du 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

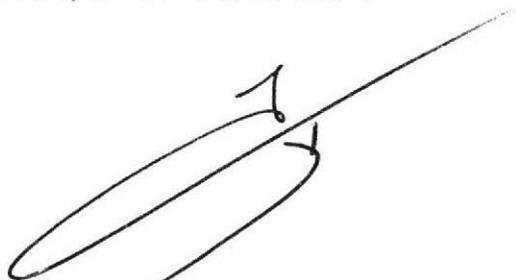
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 juin 2000, Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Juin 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS :

PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-
PDPE 4 - MPS 4 - SGG 4 - MFE 2 - AUTRES MINISTERES
16 - DEPARTEMENTS 6 - JO.1.-